

**CORREZE**

**CTL du 14/12/2021**

**Déclaration liminaire**

Madame la Présidente,

Depuis peu, une ex-collègue des douanes occupe un bureau au sein du CFIP de Brive. Cette collègue, victime des réformes destructrices des douanes, a anticipé la suppression de son poste en acceptant une mutation au Pôle National de soutien au réseau des professionnels, situé à Pau !

Il peut sembler naturel à tout le monde que la DDFIP 19, dans sa grande générosité, l’autorise à rester dans ses locaux pour ne pas rejoindre son poste à Pau et travailler à distance.

Et si une collègue d’une autre administration, qui se retrouve avec un lieu de domicile et un lieu d’affectation éloignés, suite à une mutation VOLONTAIRE de sa part, arrive à un tel point à attendrir notre direction, pourquoi n’est-ce pas le cas de ses propres agents, bien connus depuis longtemps, qui font tout leur possible pour maintenir le service, en travaillant POUR la Corrèze la tête dans le guidon du 1er janvier au 31 décembre ?

Pour le traitement réservé aux agents du SPF de Brive, la générosité est bannie, la compassion aussi, ainsi que l’empathie !

Non, on retombe dans le mépris ambiant manifesté pour les agents depuis le début de la mise en place à marche forcée du NRP : « On détruit votre outil de travail, on détruit vos missions, on détruit votre qualité de vie, celle que vous avez mis des années par le jeu des mutations à acquérir, et le seul droit qui vous reste c’est de vous adapter et de suivre ! »

Et imposer à nos collègues des SPF aujourd’hui des conditions très différentes et bien moins favorables que celles qui avaient été définies par les CTL des 11 et 21 novembre 2018, c’est à dire une garantie individuelle de pouvoir travailler à distance, n’est-ce pas aussi se comporter de façon méprisante ?

Sommes-nous si loin que ça de ces patrons qui en une nuit vident l’usine pour pouvoir licencier plus facilement ?

FO-DGFiP vous rappelle ce que vous avez dit et redit en 2019, à savoir que le NRP ne remettait pas en cause les fusions déjà décidées des SPF, mais les reportait simplement.

Alors pourquoi aujourd’hui nous convier à un nouveau vote sur un sujet sur lequel le CTL, souverain, s’était déjà prononcé ?

Même si nous avons depuis longtemps conscience que notre parole en CTL n’est jamais prise en considération, nous ne pouvons vivre cela que comme une marque supplémentaire de mépris envers les agents et les représentants qu’ils ont élus.

Pensez-vous réellement, Madame la Présidente, que des représentants du personnel peuvent oublier ce qui leur a été soumis il y a 3 ans ?

Si à l’occasion du référendum sur un fameux traité européen certains pays ont fait revoter jusqu’à l’obtention d’un résultat qui convienne aux dirigeants, nous n’imaginions pas notre DDGFIP Corrézienne capable de cette chose. Et c’est pire, puisque c’est sur les propres décisions de la direction actées par un CTL, que vous revenez aujourd’hui, Madame la Présidente, au mépris des promesses faites aux collègues.

Nous refusons de nous prononcer sur un projet déjà voté et exigeons la mise en application des décisions prises par les CTL de 2018.